

## Conseiller à la sécurité

OBJECTIFS : Mettre en œuvre la méthodologie nécessaire pour exploiter l'ADR

Appliquer les textes réglementaires relatifs au transport de matières dangereuses par route

Analyser des situations et mettre en place des actions correctives et préventives

CONTENU :

- Réactualisation des connaissances
- Mise en situation

PUBLIC : tout salarié d'entreprise dont l'activité comporte les transports terrestres de marchandises dangereuses, les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargements.

DUREE : 2 jours